



Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 18  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 15  
Date de convocation : 4/12/2024

**DELIBERATION N°05  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

**CARTE 2 : GEMAPI DIGUES**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Conseil Départemental :** Mme. Martine CHARMET et MM. David BOUVIER et Daniel GILLES  
**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mme. Dominique MARCON, MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant), Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON  
**Communauté des communes du Diois :** MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND  
**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET

**Autres présents :**  
**SMRD :** Mmes Nelcy CHIROL, Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, Claire PETITJEAN et MM. David ARNAUD  
**CCVD :** Mme Sara FREY

**Étaient excusés :**  
**Conseil Départemental :** Mmes Françoise CHAZAL (suppléante), Nathalie ZAMMIT (suppléante), MM. Jacques LAEGAILLERIE et Éric PHELIPPEAU  
**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gille MAGNON, Franck MONGE et Jean-Pierre POINT  
**Communauté de communes du Diois :** Mmes Anne-Line GUIRONNET, Catherine PELLINI (suppléante) et Dominique VINAY.  
**Communauté de communes du Val de Drôme :** Mme Régine CHALEAT, MM Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, David GARAYT, Jean SERRET, Cyrille VALLON, Gérard GAGNIER (suppléant).

**OBJET : SOLLICITATION AVENANT N°1 AU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PAPI DROME**

Le Président rappelle que le SMRD s'est engagé depuis le mois de juin 2022, dans l'élaboration du Programme d'études préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Drôme.

Le Syndicat a validé le dossier de candidature du PEP, par délibérations successives du 29 mars et du 18 octobre 2023 et le Préfet de la Drôme a, quant à lui, officiellement validé l'acceptation du dossier le 15 novembre 2023.

Ce programme d'actions est planifié sur une durée de 30 mois à compter de la validation par le Préfet et sera suivi d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (sur la période 2027-2032) permettant de réaliser notamment les travaux confirmés dans le PEP.

En synthèse, le PEP identifie 14 actions réparties entre les 7 axes du cahier des charges PAPI, à savoir :

1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
2. Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
3. Alerte et gestion de crise ;
4. Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme ;
5. Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
6. Ralentissement des écoulements ;
7. Gestion des ouvrages de protection hydraulique.....

Le PEP fait l'objet d'un soutien financier important apporté par l'Etat au titre du Fonds Barnier, et plus récemment du Fonds vert, et par le Département de la Drôme.

Après 13 mois de mise en œuvre, des ajustements sont nécessaires sans que ceux-ci ne modifient la stratégie initiale et les objectifs visés du PEP.

**Les modifications à prendre en compte portent sur les fiches actions (FA) suivantes et sont synthétisées sur le plan financier dans le tableau ci-dessous :**

- FA 0.1 : prolongation de la durée du PEP jusqu'au 30 mai 2027, ajoutant 1 an d'animation supplémentaire (+ 130 000 € / avec un financement de 50 % via le Fonds Barnier)
- FA 1.3 : suppression de l'analyse environnementale (désormais intégrée dans les autres études (- 60 000 €) remplacée par la création d'une nouvelle fiche action FA 0.2 dédiée à l'élaboration du dossier de candidature du PAPI (+ 60 000 € avec un financement de 50 % via le Fonds Barnier)
- FA 1.4 et 7.4 : ajustements des montants
  - Fa 1.4 : augmentation du budget de la communication de 30 000 € à 40 000 € (+ 10 000 € dont 80% de subvention Fonds Barnier) ;
  - FA 7.4 : augmentation de l'action qui passe de 112 500 € à 350 000 HT (+ 237 500 € avec 50 % Fonds Barnier) ;
- FA 0.1, FA 7.4, FA 2.1 : révision du plan de financement pour inclure la subvention du Fonds vert (recettes : + 26 000 € (FA 0.1), + 25 000 € (FA 2.1), + 28 500 € (FA 7.4))

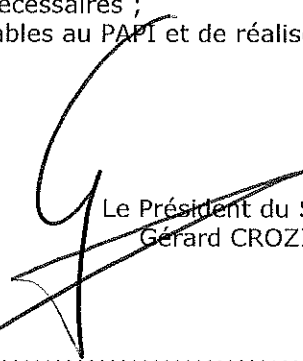
	Montant initial	Avenant n°1
Axe 0	520 000 €	710 000 €
Axe 1	180 000 €	130 000 €
Axe 2	100 000 €	100 000 €
Axe 3	Animation SMRD	/
Axe 4	Animation SMRD	/
Axe 5	Animation SMRD	/
Axe 6	84 000 €	84 000 €
Axe 7	735 000 €	972 500 €
<b>Total</b>	<b>1 619 000</b>	<b>1 996 500</b>

Tableau 1 : répartition financière par axes – Avenant 2025

Pour formaliser ces ajustements, il est nécessaire de soumettre un avenant au PEP, accompagné d'une délibération du comité syndical, du programme d'actions intégrant les modifications et d'une note technique expliquant les raisons des modifications demandées aux services de l'État pour instruction.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant du Programme d'Etudes Préalables au PAPI Drôme ;
- AUTORISE le Président à déposer cet avenant et à solliciter son instruction ;
- AUTORISE le Président à engager et à signer tous les documents nécessaires ;
- CONFIRME son engagement à porter le programme d'études préalables au PAPI et de réaliser l'ensemble des actions identifiées.

  
 Le Président du SMRD,  
 Gérard CROZIER